



ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION

Avis positif pour le renouvellement du label 2017-2022

Publié le 03 novembre 2017

La commission supérieure des sites a rendu jeudi 19 octobre un avis favorable pour la réattribution par le ministère du label Grand Site de France des gorges de l'Hérault.

Ce 19 octobre, élus et techniciens présentaient les résultats des actions réalisées du label précédent, 2010-2016, comme la restauration du pont du diable ou la valorisation du point de vue de St-Guilhem-le-Désert à Puéchabon mais aussi les moyens et les objectifs à mettre en place dans le cadre du futur label.

Cette commission était la dernière étape d'un long processus, avant la décision officielle du ministère de la Transition écologique et solidaire. La signature de l'arrêté ministériel, réattribuant le label pour six ans de plus, prendra trois à six mois d'instruction avant l'obtention effective du label espérée pour cet hiver.

Périmètre géographique et dénomination modifiés

Dans le cadre du renouvellement du label 2017-2022, le périmètre du Grand Site de France passe de 5 à 10 communes

défini conjointement par les trois communautés de communes : Vallée de l'Hérault, Grand Pic St Loup, Cévennes gangeoises et suménoises. De plus, la dénomination a été modifiée : le Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert- Gorges de l'Hérault » devient «Grand Site de France Gorges de l'Hérault».

Un nouveau plan de gestion

Le label est donc la reconnaissance d'une gestion durable menée par le(s) gestionnaire(s) depuis plus d'une décennie et de l'engagement sur un plan de gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de l'esprit des lieux, qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

Les acteurs du Grand Site de France se sont engagés à préserver les paysages et espaces naturels, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel et architectural, gérer la fréquentation lors des pics d'affluence, la circulation et le stationnement, améliorer l'accueil des visiteurs et les retombées socio-économiques et favoriser la concertation locale sont les grands axes de ce plan de gestion du Grand Site.

Pour en savoir plus sur le Grand Site de France, cliquez [ici](#).



☰ RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**